

# LE CARDINAL GOUSSET

---

## VI

### LE RÉTABLISSEMENT DE LA LITURGIE ROMAINE ET LA RESTAURATION DU CHANT LITURGIQUE.

En dépit des bulles pontificales, qui avaient, au XVII<sup>e</sup> siècle, tranché définitivement la question de la liturgie canonique, les évêques gallicans, devenus papes diocésains, s'étaient mis à fabriquer chacun sa petite liturgie. L'innovation commença par une introduction, au canon de la messe, d'une mention du roi, par la raison que le roi était un grand personnage ecclésiastique. Harley de Champvallon, le triste et odieux archevêque de Paris, fit rédiger, par une commission, un Bréviaire parisien, auquel on reproche, outre son défaut de naissance légitime, de pitoyables substitutions de textes scripturaires, la diminution du culte de la Vierge et des saints, l'affaiblissement de l'autorité pontificale. Le Bréviaire de Cluny était de plus hétérodoxe en dogme et en morale, se permettait des innovations ridicules, donnait enfin de misérables offices de la semaine-sainte et des morts.

En 1830, la France suivait vingt liturgies particulières. Ces liturgies n'avaient gardé ni le fond, ni la forme de la liturgie romaine ; elles en avaient perdu l'orthodoxie, la piété et l'autorité ; elles comptaient parmi leurs auteurs non pas des saints, mais des écrivains suspects et même des hérétiques reconnus ; elles avaient été établies par une violation flagrante des lois canoniques ; elles avaient pour caractère la contradiction et la variation ; elles n'étaient garanties que par l'autorité faillible de quelques évêques ; le Saint-Siège ne faisait que les tolérer, et gémissait de cette tolérance.

En 1839, un évêque de puissante initiative, Mgr Parisis rétablissait, dans le diocèse de Langres, la liturgie romaine. Si grande que soit sa gloire, elle le cède pourtant, sur la question liturgique, à celle de l'abbé de Solesmes. Dom Guéranger fit du retour de la